

LA CONSOMMATION

LA NOUVELLE HAUSSE DU PRIX DU SUCRE—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT POUR UN ALIGNEMENT AVEC LES PRIX MONDIAUX

M. Terry Grier (Toronto-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre de la Consommation et des Corporations. Il sait sans doute que le dernier rapport de Statistique Canada, soit celui d'aujourd'hui, signale que les prix du sucre ont plus que doublé depuis trois mois. Puisque les trois grandes raffineries canadiennes sont présentement accusées de fixation des prix, ce qui, selon les estimations, aurait coûté aux Canadiens plus de 125 millions de dollars depuis dix ans, j'aimerais savoir quelles mesures le gouvernement ou le ministre prend afin que le prix de gros du sucre au Canada corresponde exactement à la récente baisse des prix mondiaux du sucre?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je suis ravi d'entendre mon honorable ami confirmer que les poursuites en cours découlent des enquêtes effectuées par la direction des coalitions de mon ministère.

Des voix: Bravo!

M. Gray: La loi en question ne nous confère pas le pouvoir de prendre les dispositions que propose mon honorable ami, mais la direction va certes s'acquitter de ses responsabilités s'il est prouvé qu'on a enfreint la loi. Soit dit en passant, mon honorable ami a signalé une récente baisse des prix intéressante, et, fait à signaler, l'indice des prix indique aussi une diminution du prix du bœuf et du porc.

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de Toronto-Lakeshore, qui veut poser une question supplémentaire.

M. Grier: Monsieur l'Orateur, je ne sais s'il est possible de poser une question supplémentaire à une question à laquelle on n'a pas répondu, mais le ministre est-il à même d'assurer à la Chambre et aux Canadiens que le prix de détail payé par les consommateurs pour le sucre est justifié par les prix de gros et le prix mondial et que les prix de gros sont eux-mêmes justifiés par les coûts des raffineries.

M. Gray: Monsieur l'Orateur, l'information dont nous disposons démontre clairement que les prix mondiaux sont très élevés; cela ne peut faire autrement que se refléter sur le prix payé au Canada. La Commission de surveillance du prix des produits alimentaires a été établie par décret du conseil en vertu de la loi sur les enquêtes afin de nous procurer ce genre d'information.

* * *

L'AGRICULTURE

LES RECETTES DES AGRICULTEURS PAR RAPPORT AU REVENU NATIONAL

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, à propos de cette question qui a soulevé tant de débats théoriques, j'ai observé le ministre de l'Agriculture—un homme d'action—et je vais lui poser une question.

Questions orales

Une voix: Réveillez-vous, Eugène.

M. Diefenbaker: N'est-ce pas son avis que, quant au prix des denrées alimentaires, les agriculteurs reçoivent moins que leur part de l'ensemble du revenu national, autrement dit, que leurs prix sont trop bas pour leur procurer un revenu équitable?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, honnêtement, je dois dire que cela est vrai en ce qui concerne certains produits, mais pas tous.

M. Diefenbaker: Nous faisons des progrès, monsieur l'Orateur. Je demanderais au ministre de distinguer les deux, parce qu'il ne parle pas de la même façon ici à la Chambre et à l'extérieur. Quels sont les prix agricoles qui n'entrent pas dans la catégorie définie par la question que j'ai posée, en d'autres termes, qui ne sont pas justifiés?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, il n'y a pas de doute que les céréaliculteurs obtiennent un très bon prix pour les céréales qu'ils vendent. Les gens qui vendent du porc, de la dinde, et autres genres de volaille, ainsi que du bœuf, n'en obtiennent probablement pas le prix qu'ils devraient, et je l'ai dit.

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: Si vous vous donnez la peine de lire le dernier discours que j'ai prononcé à Chatham, là-bas dans la région de Grey-Bruce, dans la circonscription du député de Bruce, vous verrez que je l'ai dit publiquement.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, maintenant que les agriculteurs sont en général exculpés de la responsabilité des prix généralement élevés, quels sont précisément les produits agricoles sur lesquels on exploite les consommateurs, ou qui font l'objet de pratiques du genre de celles qu'ont dénoncées les alliés du gouvernement libéral à ma gauche?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, je ne connais pas de produits agricoles à propos desquels on exploite les consommateurs, et si nous voulons que les agriculteurs produisent, nous devons le faire savoir très clairement à tout le monde, y compris les députés. Nous n'obtiendrons pas qu'ils produisent si vous autres, comme le député de Saint-Jean-Est, vous mettez à hurler à propos des prix et à blâmer les agriculteurs.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Maintenant, nous savons que ce ne sont pas les agriculteurs qui sont à blâmer.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège.

Des voix: Oh, oh!

M. McGrath: J'ai posé cette question à la Chambre aujourd'hui parce que le Canada a atteint un taux d'inflation de 10.4 p. 100 et que les prix alimentaires ont augmenté de plus de 18 p. 100. Le ministre doit savoir, si quelqu'un doit le savoir à la Chambre, qu'il y a des gens qui souffrent par suite de l'attitude du gouvernement.